

Déclaration au Ministère

BUREAU NATIONAL
AIX-EN-PROVENCE, LE 16 juillet
2014



Table ronde ICNA

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Ministre, de nous avoir invités à participer à cette table ronde sur les métiers ICNA dont la simple annonce, jointe à de légers ajustements sur les redevances de route pour la période 2015-2019, a permis d'éviter un conflit fin juin. Nous avons décidé, en toute connaissance de cause, de ne pas y participer. Les raisons de ce conflit étaient, en effet, au-delà de l'affichage sur la question de l'investissement technique de la DSNA, essentiellement liées à la tenue d'une nouvelle négociation sociale pour les ICNA.

Nous avons décidé de répondre positivement à votre invitation après avoir obtenu des assurances sur son périmètre. Notre participation reste conditionnée à l'absence de négociations sociales réservées au corps des ICNA.

Nous rappelons que des négociations sociales se sont tenues en 2013 dans un contexte un peu plus favorable qu'aujourd'hui. Ces négociations ont abouti à la validation d'un accord majoritaire qui couvre les années 2013 à 2015. Cet accord permet des mesures sociales équitables et équilibrées pour l'ensemble des personnels, y compris les ICNA.

Le contexte économique dans lequel ce protocole a été validé a changé. L'USAC-CGT a pris ses responsabilités et par sa signature a permis de sécuriser des avancées sociales qui ne seraient peut-être plus accessibles actuellement. Les quelques annonces faites par le Premier ministre en amont de la conférence sociale en sont une preuve.

L'USAC-CGT a signé le protocole il y a désormais dix mois, et pour l'instant aucune mesure sociale n'a été concrétisée. Certaines seront appliquées à la rentrée, soit un an après votre validation de l'accord, Monsieur le Ministre. Le temps de traitement par la Fonction publique et le Budget est long. Nous connaissons votre engagement à voir ces mesures entrer en vigueur, néanmoins nous vous demandons de nouveau de faire en sorte que les mesures sociales, validées par le Premier ministre, soient traitées avec la diligence nécessaire par les directions concernées.

Car l'autre volet du protocole se met en place plus rapidement. Les restructurations et autres réorganisations de services ont déjà commencé à la DGAC. Là, une constatation s'impose : le temps de traitement est moins long, même si parfois il devrait pourtant l'être, notamment pour mieux préparer ces évolutions. L'écart de traitement entre l'application des mesures sociales et les restructurations voulues par la DGAC ne nous satisfait pas.

Vous avez décidé, Monsieur le Ministre, des thèmes de cette mission : en fonction des enjeux et ressources disponibles, un plan d'action devra permettre de réaliser les objectifs de modernisation et de performance du service de contrôle aérien. Ces thèmes ont une logique. Celle-ci pourrait s'appliquer à l'ensemble des personnels participant au service du contrôle aérien. Mais cette table ronde est restreinte aux métiers ICNA, ce qui correspond bien aux raisons de son existence. Vous l'aurez compris, nous sommes opposés à ce type de distinction, pourtant si souvent pratiquée à la

DGAC. Nous considérons que le service du contrôle aérien constitue une chaîne de sécurité. Chaque maillon de cette chaîne a son importance. Au moment où la Commission européenne cherche à segmenter cette chaîne de sécurité dans le cadre du Ciel unique 2+, en imposant une logique de marché aux services dits de support, n'accréditons pas l'idée que dans le service de navigation aérienne, il y aurait les contrôleurs aériens d'un côté et les autres personnels de l'autre.

Les objectifs européens de performance auront des conséquences sur l'ensemble des personnels, les contrôleurs aériens bien évidemment, mais aussi tous les autres agents, chacun participant à ces objectifs.

Nous souhaitons apporter quelques éléments au débat qui s'ouvre.

Les effectifs sont prévisibles jusqu'en 2015 et même 2020 pour les personnels techniques. Ces effectifs sont largement insuffisants pour assurer ces objectifs ambitieux. La situation actuelle montre déjà ses limites. Les évolutions envisagées sont majeures et il ne sera pas possible de mener de front l'ensemble des projets de modernisation. La seule option est donc de les délayer dans le temps.

Sans préjuger du cadre de négociation du prochain protocole, l'USAC-CGT considère que la question des effectifs sera centrale. Cette politique de réduction des effectifs de fonctionnaires, fermement rejetée par la CGT, devra cesser à la DGAC si le gouvernement veut que celle-ci puisse encore avoir les moyens humains de fonctionner dans les années à venir.

Pour finir, l'USAC-CGT, premier syndicat de la DGAC et second syndicat chez les contrôleurs aériens, sait ne pas pratiquer la politique de la chaise vide, d'où la raison de notre présence aujourd'hui, mais nous saurons aussi prendre nos responsabilités si le cadre donné n'est pas respecté.

Merci Monsieur le Ministre